

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

représentativité Question écrite n° 107365

#### Texte de la question

Dans un rapport au Premier ministre portant sur la représentativité et le financement des organisations professionnelles et syndicales, M. Hadas-Lebel suggère l'adoption comme critères pour reconnaître la représentativité de ces organisations le respect des valeurs républicaines, l'activité et la capacité d'influence, le nombre d'adhérents et les moyens financiers garantissant leur indépendance, Il propose également que la liste des organisations représentatives soit révisée régulièrement tous les cinq ans après les élections prud'homales ou tous les quatre ans après les élections professionnelles, et que la reconnaissance ne soit accordée qu'aux organisations ayant recueilli au moins 5 % des voix. M. Franck Gilard demande donc à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes quelles sont les suites qu'il envisage de donner à ces propositions.

### Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur la question de la représentativité des organisations syndicales. Cette question fait, pour partie, l'objet du rapport R. Hadas-Lebel sur la représentativité et le financement des organisations syndicales. Les limites du système actuel de représentativité sont évoquées dans ce rapport. Selon ce dernier, elles tiennent, pour une part, au caractère daté de certains des critères fixés par l'article L. 133-2 du code du travail, alors même que les critères dégagés par la jurisprudence ne figurent pas dans le code du travail. Elles tiennent également aux difficultés de mesure de l'influence exacte des organisations syndicales au sein des entreprises, au niveau de la branche et au niveau national. Enfin, le décalage qui existe entre les organisations reconnues comme les plus représentatives et la réalité des rapports de force réels conduit à un recours fréquent au juge. Deux scénarios d'évolution sont proposés, l'un privilégie l'adaptation des dispositifs existants, le second emporte une transformation des règles d'appréciation de la représentativité qui reposerait alors sur le vote. Les conclusions de cette mission sont actuellement discutées devant le Conseil économique et social, qui rendra son avis à la fin de novembre. Le Gouvernement déterminera alors les suites à donner à ces propositions.

#### Données clés

Auteur: M. Franck Gilard

Circonscription: Eure (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 107365

Rubrique: Syndicats

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes **Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10756

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13686